

AR Prefecture

063-216303537-20221125-2022_11_42-DE

Reçu le 30/11/2022

Publié le 30/11/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

| | | |
|---------------|----|--|
| - en exercice | 10 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire. |
| - présents | 09 | |
| - votants | 09 | |
| - absents | 01 | |
| - exclus | 0 | |

Date de convocation : 21 novembre 2022
Date d'affichage : 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération : 42 - 2022**Objet : versement sur le budget Régie Chaleur**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en novembre et décembre, il est nécessaire de prévoir un versement de 20 000.00 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2022 : titre à émettre d'un montant de 20 000.00 €, imputation 774

Budget Principal 2022 : mandat à émettre d'un montant de 20 000.00 €, imputation 6743.

Ce compte n'étant pas suffisamment approvisionné, il convient de passer les écritures suivantes

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6743 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement) | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 67 : Gharges exceptionnelles | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à une abstention (M. ROMEAS Daniel) et 8 voix pour autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants et procéder aux modifications budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022
et publication ou notification du 29 novembre 2022
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

